



**ARRETE MUNICIPAL N° A.2022.G.626**  
**Portant désignation des membres du Conseil Municipal**  
**au sein du Comité Technique**

**Commune de Faverges-Seythenex**

Le Maire de la Ville de Faverges-Seythenex,

VU le code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général de la fonction publique,  
VU le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales,  
VU le décret n° 2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique,  
VU l'arrêté du 29 novembre 2022, fixant la date des élections au 8 décembre 2022,  
VU la délibération du Conseil Municipal de Faverges-Seythenex n° DEL.2022-VI-51 du 1<sup>er</sup> juin 2022 fixant à huit (8) le nombre de membres du Comité social technique, soit quatre (4) membres titulaires et quatre (4) membres suppléants ;

**ARRETE**

**Article 1** Sont désignés comme membres du Conseil Municipal pour représenter la Commune de Faverges-Seythenex au sein du Comité Social Technique :

Membres titulaires :

Monsieur Jacques DALEX, Maire et président

Madame Martine BRASSOUD, Troisième Adjointe au Maire, membre titulaire

Madame Brigitte BOISSON, Neuvième Adjointe au Maire, membre titulaire

Monsieur François HUSAK, Conseiller municipal, membre titulaire

Membres suppléants :

Madame Agnès BALLIEU, Conseillère municipale, membre suppléant

Madame Martine BEAUMONT, Sixième Adjointe au Maire, membre suppléant

Madame Florence GONZALES, Conseillère municipale, membre suppléant

Monsieur Michel VOISIN, Conseiller municipal, membre suppléant

**Article 2** Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, publiée et notifiée aux intéressés.

**Article 3** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble 2 avenue de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le 23/12/2022

**SLO**

ID : 074-200054138-20221216-A\_2022\_G\_626-AR

Arrêté devenu exécutoire compte-tenu **23 DEC. 2022**  
télétransmission en Préfecture le :  
De la publication le : **23 DEC. 2022**  
Notifiée à l'entreprise le :  
Le Maire de Faverges-Seythenex,

**23 DEC. 2022**

Jacques DALEX

Fait le 16 décembre 2022

Le Maire de Faverges-Seythenex,

**Jacques DALEX**